



DÉCISION N° 2023-060

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

Service Pôle Citoyen

AXA – ASSURANCE SANTE

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

CONSIDÉRANT qu'environ 5% des Français continue de se priver d'une complémentaire santé par manque de moyen ;

CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité de proposer aux Villiérais des tarifs attractifs en termes de complémentaires santé ;

CONSIDÉRANT le souhait de renouveler l'offre promotionnelle d'AXA « assurance santé pour votre commune » pouvant offrir jusqu'à 25% de réduction à vie sur ses tarifs ;

DÉCIDEArticle 1 :

D'APPROUVER la proposition de l'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » d'AXA, 17 avenue de la Grande Chamille du Parc à Sainte Geneviève des Bois.

Article 2 :

DE SIGNER le renouvellement de l'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » proposé par AXA, et tous les documents s'y rapportant.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 7 septembre 2023

Le Maire

Gilles FRAISSE

